



## Message 2014-DIAF-13

27 janvier 2015

### **du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 65 800 000 francs pour la construction d'un bâtiment de recherche permettant le déménagement de l'Institut des sciences en denrées alimentaires (IDA) d'Agroscope du site de Berne Liebefeld sur le site de Posieux.

Ce message comprend les chapitres suivants:

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Contexte</b>	<b>1</b>
<b>3. Etudes préliminaires</b>	<b>3</b>
<b>4. Description du projet</b>	<b>3</b>
<b>5. Estimation des coûts et crédit d'engagement demandé</b>	<b>4</b>
<b>6. Financement</b>	<b>5</b>
<b>7. Evaluation du projet selon «Boussole 21»</b>	<b>6</b>
<b>8. Calendrier</b>	<b>6</b>
<b>9. Conclusions</b>	<b>6</b>

#### **1. Introduction**

Dès 2008, des négociations entre le canton de Fribourg et la Confédération ont eu lieu pour regrouper sur le site de Posieux, commune de Hauterive, plusieurs unités de la station de recherche agronomique Agroscope.

En juillet 2010, le Conseil d'Etat a déposé une offre auprès de la Confédération dont la clause essentielle prévoit que le canton construise les locaux nécessaires à ce regroupement. En novembre 2011, le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a pris la décision de déménager les activités de la station de recherche en denrées alimentaires IDA d'Agroscope sur le site de Posieux, avec pour objectif l'accueil d'environ 170 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires dès 2017. Ce projet est une des premières concrétisations de la Région Capitale Suisse dont le canton de Fribourg est membre et il contribuera à son renforcement.

Préalablement au projet de bâtiment, un Masterplan a été établi afin de définir une vue d'ensemble du site de Grangeneuve – Posieux. Il prévoit notamment aussi la création d'une route de liaison entre les deux institutions de manière à renforcer les synergies pour l'ensemble du site et de faciliter l'accès par les transports en commun, en particulier aux collaborateurs qui doivent changer de lieu de travail

En 2013, le Conseil d'Etat a présenté un crédit d'études de 4 200 000 francs au Grand Conseil qui l'a accepté par décret du 19 mars 2013. Suite à la mise au concours et à l'établissement d'un projet détaillé, le Conseil d'Etat est en mesure de présenter au Grand Conseil un projet de décret relatif à un crédit d'engagement.

#### **2. Contexte**

Agroscope est le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agricole. Il est rattaché à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). L'activité de recherche d'Agroscope

s'étend à toute la chaîne de création de valeur de la filière agroalimentaire et vise une agriculture compétitive et multifonctionnelle, des aliments de qualité pour une alimentation saine, ainsi qu'un environnement intact. La station de recherche axe son travail sur les besoins des bénéficiaires de ses prestations.

Agroscope traite de six pôles thématiques. Ces pôles déterminent les domaines de recherche et les missions d'Agroscope. Sur ce plan, la recherche thématique inter-sites est centrale. Les résultats d'Agroscope se mesurent à sa prestation globale dans les six pôles thématiques suivants:

- > Intensification écologique
- > Ressources naturelles
- > Protection et changement du climat
- > Denrées alimentaires, alimentation
- > Compétitivité
- > Espace rural

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Agroscope réunit quatre instituts avec chacun un responsable sous la direction d'un chef Agroscope. Les quatre instituts sont les suivants:

- > l'Institut des sciences en production végétale (IPV)
- > l'Institut des sciences en durabilité agronomique (IDU)
- > l'Institut des sciences en production animale (IPA)
- > l'Institut des sciences en denrées alimentaires (IDA)

Le site de Posieux est concerné avant tout par les Instituts des sciences en production animale (IPA) et celui des sciences en denrées alimentaires (IDA). Nous décrivons très sommairement leurs principaux champs d'activités.

L'Institut des sciences en production animale IPA englobe toutes les activités de recherche qui ont pour objectif une production durable et compétitive de lait, de viande et de produits apicoles en tant que base pour des produits sains, sûrs et d'excellente qualité. Cela comprend en outre le soutien à un élevage et à une détention de chevaux durables, ainsi que la recherche sur les problèmes importants liés à la protection des animaux lors de la détention des ruminants et des porcs. Bien que les activités d'Agroscope se déroulent en réseau inter-sites, cet institut est basé principalement à Posieux (ex ALP site Posieux).

L'Institut des sciences en denrées alimentaires IDA contribue de manière significative par ses recherches, l'échange de connaissances et ses prestations de services à une alimentation sûre, équilibrée et savoureuse pour la population, dans le respect des principes du développement durable sur la base de produits frais et transformés d'origine suisse. Il possède une collection unique de micro-organismes d'une grande biodiversité avec laquelle des cultures pour les aliments fermentés sont produites. Ses domaines de recherches portent sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale, l'analytique alimentaire et la technologie alimentaire. Il est

basé principalement sur le site de Liebefeld à Berne (ex ALP site Liebefeld). C'est cet institut qui est amené à déménager du site de Liebefeld vers le site de Posieux. C'est en vue du déménagement de l'IDA qu'il est prévu la construction d'un nouveau bâtiment de recherche sur le site de Posieux.

Le choix du site vise à renforcer et à assurer sur le long terme l'ensemble du système de connaissances agricoles et agroalimentaires dans l'espace Berne-Fribourg. Avec la signature d'une convention de collaboration en 2013, les collaborations existantes sont renforcées entre les institutions suivantes: ALP-Haras (aujourd'hui Agroscope IDA-IPA), Faculté vétérinaire de l'université de Berne (Vetsuisse), Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) et depuis 2012 Inforama, Bildungs-, Beratungs- und Tagungszentrum. Le renforcement de ces collaborations sous le nom d'Adalus contribue à assurer dans la région Berne-Fribourg un réseau unique entre la recherche, la formation et le conseil, avec un rayonnement national, voire international qui doit être à même de faire face à la concurrence. Ainsi les connaissances agricoles et agroalimentaires resteront dans la région et des places de travail à haute valeur ajoutée seront assurées.

Ce projet va contribuer à positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse. Notre canton, par sa vocation agricole et l'implantation de nombreuses entreprises de qualité actives dans l'agroalimentaire, est prédestiné à devenir un leader dans ce domaine. Pour concrétiser cet objectif, le programme de législature prévoit que le canton soutienne à long terme l'organisation du site de Posieux, afin d'y créer un campus dédié à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à leurs domaines connexes. Pour valoriser les connaissances issues de la recherche, des start-up liées à l'agroalimentaire pourraient également s'implanter dans ce campus.

Pour réaliser ce projet d'envergure, le canton de Fribourg propose d'assurer, comme maître d'ouvrage, la construction du bâtiment nécessaire à ce déménagement et de le louer à long terme à la Confédération, représentée par le Département fédéral des finances (DFF) via l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Les options de principe ayant été déterminées d'un commun accord avec la Confédération, un concours d'architecture a été organisé du 30 août 2013 au 13 décembre 2013. Sur 27 projets déposés, le Jury a retenu le projet «AOC» du groupement de mandataires Danz Architekten, Henauer Gugler AG et Grünberg + Partner à Zurich comme lauréat. C'est ce projet qui a été développé et qui fait l'objet du présent décret.

Il sera complété par le projet de route de liaison qui doit contribuer à renforcer les collaborations entre l'Agroscope et l'Institut agricole de Grangeneuve. Le bâtiment projeté a en effet été conçu en tenant compte des possibilités de synergie.

gies entre Agroscope et l’Institut agricole dans des domaines tels que l’hébergement ou le restaurant d’entreprise. Il sied de rappeler que le développement de l’offre de transports en commun est un facteur important pour le déménagement des collaborateurs de Liebefeld à Posieux. Le projet de route fera partie du budget des investissements 2016 du canton de Fribourg, hormis la part sise sur la propriété de la Confédération.

### 3. Etudes préliminaires

Le projet se fonde sur le projet lauréat du concours d’architecture «Extension de l’Agroscope à Posieux» désigné par un jury en janvier 2014. L’équipe primée l’a ensuite affiné et développé en étroite collaboration avec le Service des bâtiments du canton de Fribourg ainsi que des représentants de l’Agroscope IDA et de l’OFCL.

### 4. Description du projet

#### a. Architecture

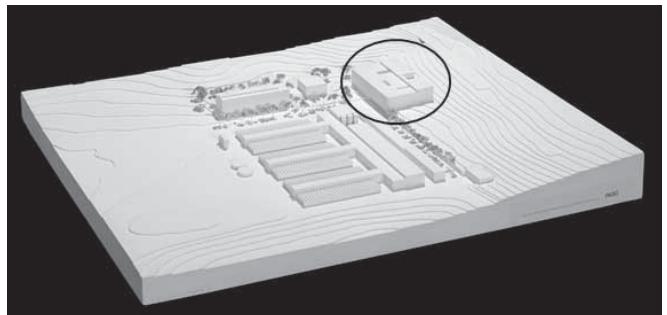
La nouvelle construction forme le point de départ visuel du site depuis la route cantonale. Elle reprend l’axe nord-sud existant et constitue, avec l’entrée au rez-de-chaussée, la charnière vers la nouvelle route à l’est qui s’accompagne d’une allée d’arbres.

L’axe nord-sud se définit comme une place et représente l’élément extérieur central du complexe. Dans son prolongement, il y a l’atrium et le hall d’entrée, avec de nombreux points de vue et lieux de séjour, qui forment le cœur de la nouvelle construction. De là, on accède à toutes les divisions. Un escalier en colimaçon mène aux étages des laboratoires et des bureaux ; les ascenseurs et les sanitaires jouxtent le patio. L’espace central commun favorise l’échange entre chercheurs et permet d’apprécier cette construction comme un campus scientifique.

Le bâtiment se divise en trois grands secteurs: la ceinture extérieure, avec les locaux de laboratoire sans piliers, bien éclairés et d’une profondeur de neuf mètres, permet une répartition flexible des surfaces de laboratoire. Il y a ensuite les cages d’escalier de secours, les pièces annexes des laboratoires et l’accès principal à l’installation technique du bâtiment. Le couloir principal les sépare de l’élément central avec l’atrium et la cour intérieure. Les cours et découpes structurent le volume bâti et animent les façades principales.

Grâce à la forme compacte et à l’organisation rationnelle du plan, il est possible de réunir les différentes divisions autour du centre et de faciliter les circulations. Le puits de lumière sur trois étages permet d’aménager des pièces disposant d’un éclairage naturel.

La façade est construite en éléments de bois préfabriqués. L’habillage en bois naturel est conçu comme un brise-soleil dans la partie supérieure des fenêtres bois-métal avec, derrière, une protection solaire externe en tissu.



Station de recherche Agroscope à Posieux avec le nouveau bâtiment

#### b. Aménagements extérieurs

L’aménagement paysager s’inscrit dans les principes du campus Agroscope et de l’IAG. La route, bordée d’une allée d’arbres, relie les îlots construits et crée une identité propre au campus.

Le mur de soutènement qui définit l’espace de la nouvelle route de liaison entre le site d’Agroscope et Grangeneuve, passe sous la nouvelle construction. Le long du mur de soutènement se trouvent sous les arbres des aires de stationnement.

#### c. Programme des locaux

Le projet se base sur la définition de projet du 21 décembre 2012.

Il présente les surfaces utiles principales suivantes:

Catégories de surfaces	Surfaces en m <sup>2</sup> (net)
Surfaces dédiées à l’administration (bureaux et archives)	2774
Surfaces spéciales (laboratoires, production, pièces annexes)	6327
Surfaces communes	829
Total	9930

Les surfaces utiles esquissées pour le concours ont été réparties en étroite collaboration avec les utilisateurs, affinées et agencées de manière optimale selon des critères d’exploitation et de construction.

#### d. Conception du bâtiment

Concept statique

Dans les étages inférieurs, le bâtiment est construit en béton armé. La structure des étages est formée par des piliers pré-

fabriqués et des dalles de béton. Le noyau en béton coulé sur place contribue à renforcer le bâtiment à des fins de contreventement et dans le respect des normes antismismiques.

#### Concept de technique du bâtiment

Le bâtiment est raccordé au chauffage à distance de l'usine d'incinération des ordures ménagères SAIDEF et équipé d'éléments de chauffage et de refroidissement sous la dalle.

A partir des quatre noyaux principaux, des ceintures techniques avec des points de raccordements pour les laboratoires sont prévues à tous les étages.

#### e. Conception énergétique

Le projet satisfait à la norme Minergie P et vise les objectifs du standard de construction durable suisse (SNBS). Le volume compact du bâtiment et le chauffage à distance de la SAIDEF permettent de réduire sensiblement l'énergie de fonctionnement à partir de sources fossiles. Le coût de l'installation photovoltaïque n'est pas compris dans le projet puisqu'un contracting sera recherché pour son installation sur l'ensemble du toit. Dans la mesure du possible, le projet utilise des matériaux conformes aux recommandations ECO pour réduire l'énergie grise nécessaire à la construction.

#### f. Mobilier et équipements techniques

Par mobilier, il faut comprendre notamment les tables et les armoires de laboratoire. De manière à ne pas interrompre l'exploitation pendant la phase de déménagement et vu l'état de vieillissement du mobilier, il devra être racheté par la Confédération. L'équipement spécial (fermenteurs et installations du *pilot plant*) et les appareils (réfrigérateurs et lyophilisateurs) sont, dans la mesure du possible, déménagés par l'Agroscope ou rachetés. Seules les installations fixes du bâtiment sont financées par le canton de Fribourg. Le mobilier relevant du domaine de l'administration est également financé par la Confédération.

#### g. Mobilité

Une étude de mobilité est en cours qui permettra de mieux cerner les besoins de l'ensemble du site de Grangeneuve – Posieux et de proposer des mesures dans le cadre d'un plan de mobilité.

Comme expliqué en introduction le Masterplan du site de Grangeneuve – Posieux prévoit une route de liaison entre l'Agroscope et Grangeneuve notamment pour la circulation des transports en commun. Grâce à cette nouvelle liaison, la circulation des transports publics se déroulera sur un tracé plus direct, en parallèle à la route cantonale et offrira une meilleure insertion des autobus sur cette dernière. Elle permettra de déplacer l'arrêt actuel «Agroscope» au plus près du

nouveau bâtiment. La desserte du site en transports publics sera ainsi nettement plus performante ce qui est attendu des futurs collaboratrices et collaborateurs de l'Agroscope. Cette liaison interne sera fermée à la circulation automobile privée et offrira aussi un cheminement à pied et à vélo direct et confortable entre l'Agroscope de Posieux et l'Institut agricole de Grangeneuve.

Tenant compte de la desserte en transports publics, il est prévu que le site d'Agroscope dispose de 185 places de stationnement. La desserte fine en transports publics permet d'économiser le parking souterrain. Les places de parc nécessaires seront réalisées en utilisant de manière optimale les espaces aménagés existants. En effet, la Confédération envisage la réfection d'autres bâtiments sur le site de Posieux et une réflexion globale sera menée pour trouver une solution optimale à cette question.

En outre et sous réserve de l'acceptation du budget courant, il est prévu des bus à la cadence de la demi-heure sur le parcours de Fribourg à Farvagny dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire en décembre 2015.

### 5. Estimation des coûts et crédit d'engagement demandé

#### a) Devis pour la construction

Les coûts des travaux (part de l'Etat de Fribourg, y c. honoraires et TVA) se répartissent comme suit:

CFC à un chiffre, y c. honoraires et TVA	CHF
CFC 0 Terrain	480 000
CFC 1 Travaux préparatoires	2 040 000
CFC 2 Bâtiment	52 670 000
CFC 3 Equipement d'exploitation	8 520 000
CFC 4 Aménagements extérieurs	890 000
CFC 5 Frais secondaires	5 400 000
CFC 9 Mobilier <sup>1)</sup>	0
<b>Total CFC 0-9</b>	<b>70 000 000</b>

<sup>1)</sup> Les coûts du mobilier (CFC 9 Mobilier) seront pris en charge par la Confédération.

Le devis global de 70 millions de francs contient une réserve d'environ 3%, afin de faire face cas échéant à des imprévus.

#### b) Crédit d'engagement

Le crédit d'engagement nécessaire à la construction du bâtiment de recherche permettant le déménagement de l'Institut des sciences en denrées alimentaires (IDA) d'Agroscope du site de Liebefeld sur le site de Posieux se monte à 65 800 000 francs selon détail ci-après:

Coût total du bâtiment	70 000 000 Frs
Crédit d'étude accordé par le Grand Conseil le 19 mars 2013	- 4 200 000 Frs
Crédit d'engagement	65 800 000 Frs

## 6. Financement

Le bâtiment de recherche sera construit par l'Etat de Fribourg, puis loué à la Confédération, représentée par le Département des finances via l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Afin de régler les aspects contractuels de cette relation, un accord de principe a été conclu entre la Confédération et l'Etat de Fribourg en juin 2014.

Cet accord prévoit que la Confédération, propriétaire du bien-fonds où sera construit le bâtiment, accorde à l'Etat de Fribourg un droit de superficie gratuit pour une durée de 25 ans, prolongeable de 5 ans, pour ériger le bâtiment. Le volume d'investissement maximal a été fixé à 70 millions de francs. Il est prévu qu'à l'échéance d'une période de 25 ans, une indemnité de retour correspondant au solde du montant à amortir, à savoir 20 millions de francs, sera payée par la Confédération au canton. Le montant de l'indemnité sera adapté en fonction du coût final de construction.

Le volume d'investissement comprend l'ensemble des coûts jusqu'à la mise à disposition du bâtiment. Il comprend également les infrastructures (routes sur la propriété de la Confédération, canalisations, énergie, etc.) nécessaires au fonctionnement du bâtiment. Par contre, il ne comprend pas la route de liaison. Les coûts de déménagement seront quant à eux assumés par la Confédération.

Conformément à l'accord passé, l'Etat et la Confédération concluront un bail à loyer six mois avant le début de la location proprement dite. La durée du bail est fixée à 25 ans dès sa conclusion. Les parties ont la possibilité d'avancer ou de prolonger cette durée de 5 ans au maximum. Le loyer est fixe sur toute sa durée. Il est calculé selon la formule suivante:

$$\text{Loyer} = \text{montant d'investissement} \times \text{rendement convenu de 4,5\%}$$

Le montant de l'investissement correspond au solde final du compte de construction, selon les coûts spécifiés ci-dessus et précisés dans la convention précitée. Le loyer que recevra l'Etat comprend l'amortissement de l'investissement, convenu à 2,86% du montant d'investissement, un montant de 1% au titre des frais d'entretien, et le solde, soit 0,64%, pour le rendement du capital investi.

Dans le cadre des efforts consentis pour accueillir l'établissement de l'IDA à Posieux, l'Etat de Fribourg s'est engagé en outre à prendre à sa charge une réduction de loyer de 1,219 million de francs au total, répartie sur trois ans.

L'accord de principe entre la Confédération et l'Etat de Fribourg concernant le nouveau bâtiment de recherche à Posieux garantit juridiquement les contributions de la Confédération. Comme présenté ci-dessus, il est non seulement prévu que le loyer soit payé durant 25 ans, mais également que le montant de la location est prédéterminé. En outre, il est acquis qu'à l'écoulement d'une période de 25 ans, une valeur résiduelle de 20 millions de francs, ajustée selon les coûts définitifs de construction et représentant le solde des coûts non amortis, sera payée par la Confédération à l'Etat.

En soustrayant de la location encaissée l'amortissement et les coûts d'entretien, de même que le coût calculé des intérêts, on obtient le coût net à charge de l'Etat, c'est-à-dire l'effort financier annuel de l'Etat. Le coût net annuel à charge de l'Etat correspond à la différence entre un taux d'emprunt en francs suisses pour un canton sur une durée de 25 ans et le rendement susmentionné de 0,64%. Dans le cadre des négociations ayant conduit à l'accord passé avec la Confédération, le taux d'emprunt a été estimé entre 2,5 et 3%, pour des durées de 25 à 30 ans. L'effort financier total correspond à la somme des efforts financiers annuels sur la période considérée.

Le tableau ci-dessous présente l'effort financier de l'Etat en francs sur la base d'un investissement de 70 millions de francs et d'un taux d'amortissement convenu de 2,86% par an.

### Effort financier de l'Etat

	Reprise en propriété par la Confédération après	
Taux d'intérêt:	25 ans	30 ans
2.5%	16 875 000	16 500 000
3.0%	22 500 000	22 500 000

Comme le loyer est fixe alors que le coût brut diminue, on constate qu'après 26 ans (2,5%) ou 27 ans (3%), le résultat devient positif ce qui stabilise voire diminue l'effort financier de l'Etat.

Pour être complet, il convient d'ajouter l'effort financier que l'Etat s'est engagé à fournir au titre d'une réduction temporaire de loyer, à savoir 1,219 million de francs au total répartis sur 3 ans. Sur la base de ces éléments, l'effort financier de l'Etat assimilable à une dépense nette nouvelle au sens de la loi sur l'exercice des droits politiques oscille, en fonction de la durée de location et du taux d'intérêt retenu pour le calcul, entre 17,7 millions de francs et 23,7 millions de francs pour un investissement de 70 millions de francs.

Il faut toutefois relever qu'en fonction de l'évolution à la baisse des taux d'intérêt durant ces derniers mois, le coût net pour l'Etat serait, aujourd'hui, sensiblement plus faible.

## 7. Evaluation du projet selon «Boussole 21»

L'analyse «Boussole 21» qui a été effectuée pour ce projet est téléchargeable. Son évaluation est très favorable, dans la mesure où ce projet est un important pourvoyeur d'emplois à haute valeur ajoutée. Les principaux acteurs du projet y voient un potentiel de synergie très intéressant avec les activités actuellement présentes sur le site. Le site propose un cadre de vie de qualité en rapport avec les activités d'un centre de recherche et permet de dynamiser un centre de compétence national.

En outre, ce projet sera réalisé conformément aux standards Minergie-P. Au niveau énergétique, la présence du chauffage à distance de la SAIDEF permet de renoncer aux énergies fossiles.

Le bâtiment est implanté de manière à consommer le moins possible de terre agricole de qualité. Par ailleurs, le projet justifie une amélioration de la desserte en transports publics du site, en amenant de nouveaux usagers.

## 8. Calendrier

Le calendrier très ambitieux a pu être tenu à ce jour avec la réalisation des études de détail en 2014.

Les prochaines étapes sont:

- > acceptation de la présente demande de crédit de construction par le Grand Conseil fribourgeois
- > message sur l'immobilier DFF à l'intention du Conseil fédéral et des Chambres fédérales (trimestres 2 à 4 2015)

En cas d'acceptation du présent décret, il est prévu que le message sur l'immobilier lié au déménagement de l'IDA de Liebefeld à Posieux puisse être soumis au Conseil fédéral en mai 2015 et aux Chambres fédérales dans la deuxième partie de 2015. Ainsi les premiers travaux pourraient débuter en 2016 pour un déménagement dès 2018.

## 9. Conclusions

La réalisation d'un bâtiment permettant le déménagement de la station de recherche agro-alimentaire Agroscope du site de Berne-Liebefeld sur le site de Posieux à Hauterive fait l'objet d'un accord de principe entre la Confédération et le canton de Fribourg et fait partie des objectifs du programme gouvernemental pour la législature 2012–2016.

Le projet présenté dans ce message permettra de renforcer le site d'Agroscope à Posieux avec l'arrivée de 170 nouvelles collaboratrices et collaborateurs de l'Institut des sciences en denrées alimentaires (IDA). Avec l'arrivée de cet institut de la Confédération, Fribourg sera renforcé comme acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse. Ce nouveau bâtiment de recherche répond aux besoins de ses futurs utilisateurs.

Ce bâtiment de recherche, dont le maître d'œuvre est le canton de Fribourg, sera construit à proximité du bâtiment actuel de la station agronomique Agroscope, sur le site de Posieux à Hauterive, sur une parcelle propriété de la Confédération. Il est devisé à 70 millions de francs. Le canton bénéficiera d'un droit de superficie gratuit fixé à 25 ans selon l'accord de principe conclu avec la Confédération. Le bâtiment sera loué durant la même période par le canton de Fribourg à la Confédération et une valeur de rachat de 20 millions de francs est prévue à l'échéance du contrat.

Le loyer sera fixé en fonction du montant final de l'investissement avec un rendement convenu de 4,5%. Dans la mesure où le remboursement de l'ensemble des coûts de construction est juridiquement assuré, l'effort financier est estimé, en fonction de la durée de location, du taux d'intérêt retenu et de la réduction temporaire de loyer, entre 17,7 millions de francs et 23,7 millions de francs.

Afin de réaliser ce bâtiment de recherche, un crédit d'engagement de 65 800 000 francs est demandé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil pour permettre la réalisation du projet dans les délais impartis.

Ce crédit d'engagement est pris sous réserve de l'acceptation par les Chambres fédérales du message sur l'immobilier DFF qui devrait être effective dans la deuxième moitié de 2015.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influencera pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'euro compatibilité.

Le décret est soumis au référendum financier facultatif, car l'effort financier net de l'Etat pour le bâtiment se situe entre 17,7 millions de francs et 23,7 millions de francs alors que la limite pour le référendum financier obligatoire est de 34,2 millions de francs.

Dès lors, le Conseil d'Etat vous invite à adopter le présent décret.

---

### Annexes

---

- 1. Plans du projet
- 2. Rapport «Boussole 21» (cette annexe est accessible depuis le site Internet des publications officielles [www.fr.ch/messages](http://www.fr.ch/messages))